

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 48<sup>e</sup> année – N° 14 – Jeudi 16 avril 2026

**Impressum** – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Délai pour la remise des publications: le lundi à 12h00. Ce délai est modifié en cas de jour férié le lundi. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39. Compte de chèques

postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** [joumalofficiel@lepays.ch](mailto:joumalofficiel@lepays.ch)

## Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

### Ordonnance concernant le programme horaire du personnel de la scolarité obligatoire

Modification du 31 mars 2026

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura arrête:

I.

L'ordonnance du 13 juin 2006 concernant le programme horaire du personnel de la scolarité obligatoire<sup>1)</sup> est modifiée comme il suit:

#### Article 10a (nouvelle teneur)

**Art. 10a** En lieu et place de l'allègement prévu à l'article 10 et dès le début de l'année scolaire qui suit celle au cours de laquelle l'enseignant atteint l'âge de 60 ans, le programme hebdomadaire d'enseignement à plein temps, au sens de l'article 5, est réduit de 2 leçons.

#### Article 10b (abrogé)

II.

La présente modification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2026.

Delémont, le 31 mars 2026

Au nom du Gouvernement

La présidente: Rosalie Beuret Siess

Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 410.252.1

République et Canton du Jura

### Ordonnance concernant le programme horaire des enseignants du Centre jurassien d'enseignement et de formation

Modification du 31 mars 2026

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura arrête:

I.

L'ordonnance du 11 novembre 2014 concernant le programme horaire des enseignants du Centre jurassien

d'enseignement et de formation<sup>1)</sup> est modifiée comme il suit:

#### Article 7a (nouvelle teneur)

**Art. 7a** <sup>1</sup> En lieu et place de l'allègement prévu à l'article 7 et dès le début de l'année scolaire qui suit celle au cours de laquelle l'enseignant atteint l'âge de 60 ans, l'horaire hebdomadaire complet, au sens de l'article 5, alinéas 2 et 3, est réduit de 2 périodes.

<sup>2</sup> A l'école des métiers techniques rattachée à la division technique, au sein des ateliers de formation pratique rattachés à la division artisanale ainsi que dans les classes et les ateliers en charge de l'Agenda intégration suisse rattachés à l'unité de formation continue, la durée annuelle globale d'enseignement à plein temps, au sens de l'article 5, alinéa 4, est réduite de 86 heures.

#### Article 7b (abrogé)

II.

La présente modification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2026.

Delémont, le 31 mars 2026

Au nom du Gouvernement

La présidente: Rosalie Beuret Siess

Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RSJU 413.254

République et Canton du Jura

### Arrêté constatant la validité formelle de l'initiative populaire « impliquer les entreprises dans les structures d'accueil de l'enfance: un avenir assuré pour les familles jurassiennes »

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 89, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1978 sur les droits politiques<sup>1)</sup>,

arrête:

**Article premier** L'initiative populaire « Impliquer les entreprises dans les structures d'accueil de l'enfance: un avenir assuré pour les familles jurassiennes » est valable en la forme.

**Art. 2** Elle est transmise au Parlement qui statuera sur sa validité quant au fond.

**Art. 3** Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 31 mars 2026

Au nom du Gouvernement

La présidente: Rosalie Beuret Siess

1) RSJU 161.1

Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 31 mars 2026**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentante de la République et Canton du Jura au sein du Conseil de fondation de la Fondation Anne et Robert Bloch pour la promotion de la création culturelle, pour la période 2026-2030:

- M<sup>me</sup> Marie-Luce Allimann, déléguée à la promotion culturelle.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 31 mars 2026**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentant de la République et Canton du Jura au sein du Conseil de fondation de la Fondation Delémont'BD, pour la période 2026-2030:

- M. Vincent Eschmann, enseignant secondaire, Vicques.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 31 mars 2026**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentants de la République et Canton du Jura au sein du Conseil de fondation de la Fondation des Archives de l'ancien Evêché de Bâle, pour la période 2026-2030:

- M. Nicolas Barré, enseignant d'histoire;
- M. Lionel Maître, responsable d'entreprise;
- M<sup>me</sup> Elodie Paupe, cheffe de l'Office de la culture.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 31 mars 2026**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentante de la République et Canton du Jura au sein du Conseil de fondation de la Fondation Poteries de Bonfol, pour la période 2026-2030:

- M<sup>me</sup> Ursule Babey, archéologue, Cornol.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 31 mars 2026**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentante de la République et Canton du Jura au sein du Conseil de fondation de la Fondation Pro St-Ursanne, pour la période 2026-2030:

- M<sup>me</sup> Amalita Bruthus, conservatrice-restauratrice d'art.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 31 mars 2026**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentant de la République et Canton du Jura au sein du Conseil de fondation de la Fondation Jules Thurmann, pour la période 2026-2030:

- M. Olivier Goffinet, membre de direction et enseignant au collège de Delémont, Courrendlin.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 31 mars 2026**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentants de la République et Canton du Jura au sein du Conseil de fondation du Musée jurassien d'art et d'histoire, pour la période 2026-2030:

- M<sup>me</sup> Jacqueline Boillat-Baumeler, licenciée en lettres;
- M<sup>me</sup> Dea Seidler, chargée de communication au Service de l'information et de la communication;
- M. Thibault Lachat, enseignant;
- M. Jean-Claude Rebetez, conservateur des Archives de l'ancien Evêché de Bâle.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 31 mars 2026**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentante de la République et Canton du Jura au sein du Conseil de fondation de la Fondation du Musée Chappuis-Fähndrich, pour la période 2026-2030:

- M<sup>me</sup> Nathalie Fleury, historienne d'art, Delémont.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 31 mars 2026**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentante de la République et Canton du Jura au sein du Conseil de fondation de la Fondation Oscar et Janine Wiggli pour la période 2026-2030:

- M<sup>me</sup> Elodie Paupe, cheffe de l'Office de la culture.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

---

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 31 mars 2026**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentant de la République et Canton du Jura au sein du Conseil de fondation de la Fondation Pierre Voirol pour le Musée rural jurassien, pour la période 2026-2030:

- M. Blaise Martignier, artisan charron.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

---

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 31 mars 2026**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentant de la République et Canton du Jura au sein du comité central de l'Association des amis du château de Pleujouse, pour la période 2026-2030:

- M. Geoffroy Luisoni, archéologue.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

---

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 31 mars 2026**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentants de l'Etat au sein du comité de Jura Tourisme pour la période 2026-2030:

- M. Frédéric Lovis;
- M. Steve Nussbaumer;
- M. Robin Chételat.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

---

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 31 mars 2026**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentante de la République et Canton du Jura au sein du Comité de la

Société de radiodiffusion et de télévision du canton du Jura pour la période 2026-2030:

- M<sup>me</sup> Florence Boesch,  
ingénieure EPFL et environnement.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

---

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 31 mars 2026**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission consultative en matière d'allocations familiales pour la période 2026-2030:

- M<sup>me</sup> Joana Chena-Basanta,  
secrétaire syndicale SSP-jura;
- M. Laurent Crevoisier, responsable de branches et responsable de région syndicale Syna;
- M. Vincent Gigandet, gérant de la Caisse de compensation pour allocations familiales FER CCAF;
- M. Michel Kottelat, gérant de la Caisse d'allocations familiales du canton du Jura;
- M<sup>me</sup> Noémie Milan, manager et responsable RH et finances de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura;
- M<sup>me</sup> Véronique Rossé, représentante de la Coordination des syndicats de la fonction publique jurassienne;
- M. Christian von Sury, gérant de la Caisse de compensation pour allocations familiales de l'industrie horlogère suisse.

La présidence de la commission est confiée à M. Michel Kottelat.

Le secrétariat de la commission est assuré par le secrétariat de direction de l'ECAS Jura.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

---

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 31 mars 2026**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission de gestion des bourses et des ateliers pour la période 2026-2030:

- M. Niklaus Manuel Güdel,  
plasticien et historien de l'art;
- M. Nicolas Mertenat, designer;
- M<sup>me</sup> Sylvie Muller, artiste portraitiste;
- M<sup>me</sup> Aline Rais Hugi, bibliothécaire documentaliste;
- M<sup>me</sup> Elodie Paupe, cheffe de l'Office de la culture;
- M. Alain Tissot, musicien;
- M. Marc Woog, metteur en scène et enseignant de théâtre.

La présidence de la commission est confiée à M<sup>me</sup> Elodie Paupe.

Le secrétariat de la commission est assuré par l'Office de la culture.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

---

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 31 mars 2026**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission de la faune pour la période 2026-2030 :

- M. Jean-Paul Lachat, ministre de l'environnement et de la culture ;
- M. Didier Adatte ;
- M<sup>me</sup> Céline Barrelet ;
- M<sup>me</sup> Géraldine Ischer ;
- M. Flavien Lachat ;
- M. Corentin Marchand ;
- M. Alexandre Strambini ;
- M. Nicolas Wallimann ;
- M. Lucas Wolfer.

La présidence de la Commission est confiée à M. Jean-Paul Lachat.

Le secrétariat de la Commission est assuré par l'Office de l'environnement.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 31 mars 2026**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission du patrimoine archéologique et paléontologique pour la période 2026-2030 :

- M<sup>me</sup> Florence Boesch, ingénieure EPFL et environnement ;
- M. Loïc Costeur, conservateur pour les sciences de la terre ;
- M. Paul Jobin, archéologue ;
- M. Grégoire Monin, géologue ;
- M<sup>me</sup> Romaine Napi Luisoni, archéologue.

La présidence de la commission est confiée à M<sup>me</sup> Florence Boesch.

Le secrétariat de la commission est assuré par l'Office de la culture.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 31 mars 2026**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du Conseil de la langue française pour la période 2026-2030 :

- M. André Burri, avocat ;
- M. Pierre-André Comte, instituteur retraité ;
- M<sup>me</sup> Marie Crevoisier, animatrice de radio ;
- M<sup>me</sup> Marilyn Fazio, enseignante ;
- M. Jean Marc Voisard, enseignant retraité ;
- M<sup>me</sup> Elodie Paupe, cheffe de l'Office de la culture ;
- M<sup>me</sup> Maëlle Wenger, avocate et juriste au Service des contributions.

La présidence du conseil est confiée à M. Pierre-André Comte.

Le secrétariat du conseil est assuré par le Secrétariat du Parlement.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Gouvernement  
du 31 mars 2026**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé représentantes de la République et Canton du Jura au sein du Conseil de la Fondation Ecole Jurassienne et Conservatoire de Musique pour la période 2026-2030 :

- M<sup>me</sup> Marie-Luce Allimann, déléguée à la promotion culturelle à l'Office de la culture ;
- M<sup>me</sup> Anne-Lise Nagel, chargée de projets pédagogiques au Service de l'enseignement.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Département de la cohésion sociale,  
de la justice et de la police

**Composition et compétence  
à raison du lieu des commissions  
de conciliation en matière de bail  
pour la législature 2026-2030**

**Commission de conciliation en matière de bail  
de Delémont et environs**

*Composition :*

Président: M. André Burri, Delémont

Vice-président: M. Visar Rexhepi, Delémont

Secrétaire: M<sup>me</sup> Corinne Flückiger, Courtételle

Secrétaire suppléante: M<sup>me</sup> Antonella Corciulo, Delémont

Assesseurs « locataires »: M. Gabriel Miserez, Vicques  
M. Michel Nussbaumer, Courroux

Assesseurs « bailleurs »: M<sup>me</sup> Marie-Hélène Brandon, Delémont  
M<sup>me</sup> Donatella Bruni, Moutier

*Communes rattachées :* Toutes les communes du district de Delémont et Moutier

*Adresse :* Hôtel-de-Ville, 2800 Delémont

**Commission de conciliation en matière de bail  
du district de Porrentruy**

*Composition :*

Président: M. Jean-François Kohler, Courgenay

Vice-présidente: M<sup>me</sup> Caroline Steiner, Porrentruy

Secrétaire: M<sup>me</sup> Suzy Bée, Boncourt

Secrétaire suppléant: *Poste vacant*

Assesseurs « locataires »: M. Jean-Jacques a Marca, Courgenay  
M<sup>me</sup> Patricia Migy, Cœuve  
M<sup>me</sup> Virginie Oliboni, Boncourt

Assesseeurs  
« bailleurs » : M. Jean-Claude Lapaire,  
Clos du Doubs (Saint-Ursanne)  
M. Olivier Migy, Cœuve  
M. Marco Vermeille, Porrentruy

*Communes  
rattachées :* Toutes les communes du district  
de Porrentruy

*Adresse :* Rue de la Roche-de-Mars 5,  
2900 Porrentruy

Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 19 décembre 2025.

Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

---

### **Commission de conciliation en matière de bail du district des Franches-Montagnes**

#### *Composition :*

Président: M. Cédric Baume, Le Bémont  
Vice-présidente: M<sup>me</sup> Dominique Froidevaux,  
Saignelégier

Secrétaire-  
caissière: M<sup>me</sup> Emmanuelle Gremaud,  
Le Noirmont

Secrétaire  
suppléant: *Poste vacant*

Assesseeurs  
« locataires » : M<sup>me</sup> Dominique Froidevaux,  
Saignelégier  
M. Diego Moni Bidin, Saignelégier

Assesseeurs  
« bailleurs » : Mme Charlotte Senent, Les Bois  
M<sup>me</sup> Céline Taillard, Le Noirmont

*Communes  
rattachées :* Toutes les communes du district  
des Franches-Montagnes

*Adresse :* M. Cédric Baume, président CCBL,  
Au Village 21c, 2360 Le Bémont

Delémont, le 30 mars 2026.

Le ministre de la cohésion sociale,  
de la justice et de la police: Valentin Zuber.

---

Service des infrastructures

### **Restriction de circulation**

#### **Route cantonale N° 6**

#### **Commune: Moutier**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **SIAMS - Moutier**

Tronçon: **Moutier - Court / Sortie Moutier  
direction Court - Frontière BE**

Durée: **Du lundi 20 avril 2026 à 6h00  
au vendredi 24 avril 2026 à 22h00**

Renseignements: M. Jean-Luc Fleury, chef de région  
Delémont (tél. 032 420 60 14)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Pour les véhicules autorisés à circuler sur les autoroutes: un itinéraire de déviation est prévu, dans les deux sens, par la route nationale A16 entre la jonction de Moutier Sud et celle de Court.

Pour les véhicules qui ne sont pas autorisés à circuler sur les autoroutes: possibilité d'emprunter la route communale Moutier - Champoz - Bévillard.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic.

**Publications  
des autorités judiciaires**

Chambre des avocats

**Publication**

La Chambre des avocats inscrit M<sup>e</sup> Marine Girardin, originaire de Clos du Doubs, née le 21 octobre 1992, avocate à 2800 Delémont, Quai de la Sorne 24, au Registre des avocats de la République et Canton du Jura, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2026.

Delémont, le 1<sup>er</sup> avril 2026.

Le Président de la Chambre des avocats:  
Vincent Willemin.

---

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Cœuve

#### Entrée en vigueur du règlement concernant la gestion des eaux de surface (RGES)

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Cœuve le 25 juin 2025, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 13 mars 2026.

Réuni en séance du 7 avril 2026, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Cœuve, le 8 avril 2026.

Conseil communal.

### Courroux

#### Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 24 mars 2026, les plans suivants:

- Plan spécial d'équipement « Maison de l'enfance »

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Courroux, le 16 avril 2026.

Conseil communal.

### Courroux

#### Assemblée bourgeoise mardi 28 avril 2026, à 20 h 00, à la salle Colliard, Bureau communal à Courroux

Ordre du jour

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 15 mars 2023.
2. Décider d'un investissement de Fr. 130000.-, à financer par voie d'emprunt, pour la réalisation du PS Croix Sud.
3. Décider des conditions de base pour la conclusion des droits de superficie du Plan Spécial Croix Sud, feuillet 2932, zone MCB.
4. Concéder un droit de superficie distinct et permanent de 3116 m<sup>2</sup>, à charge du feuillet N° 2932, zone MCB, en faveur de l'entreprise ALGA Immobilier Sàrl à Courroux.
5. Divers.

**Observation:** Le procès-verbal et les dossiers relatifs aux objets mentionnés ci-dessus peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Courroux, le 16 avril 2026.

Conseil communal.

### Les Enfers

#### Election complémentaire par les urnes d'un-e conseiller-ère communal-e le 21 juin 2026

Les électrices et électeurs de la commune municipale de Les Enfers sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un-e conseiller-ère communal, selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement sur les élections communales.

**Dépôt des candidatures:** Les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 27 avril 2026 à 12 h 00. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domicilié-e-s dans la commune.

#### Ouverture du bureau de vote

**Lieu:** Bureau communal des Enfers, Ecole 8. **Heures d'ouverture:** Dimanche 21 juin 2026, de 10 h 00 à 12 h 00.

**Scrutin de ballottage éventuel:** Dimanche 12 juillet 2026, aux mêmes heures et dans le même local.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidature doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 24 juin 2026 à 12 h 00. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Les Enfers, le 1<sup>er</sup> avril 2026.

Conseil communal.

### Haute-Sorne

#### Arrêté N° 313 conseil général Séance N° 83 du 30 mars 2026

Le Conseil général de la Commune mixte de Haute-Sorne,

- vu le rapport du Conseil communal,
  - vu les dispositions de l'article 29 du Règlement d'organisation,
  - sur proposition du Conseil communal,
- a arrêté:

1. Le message N° 250 intitulé « Discuter et voter une dépense annuelle de CHF 160000.- par année relatif aux frais de fonctionnement de l'association Maison de Quartier et donner compétence au Conseil communal pour signer la convention » est accepté;
2. Cet arrêté est rendu public par affichage du 2 avril 2026 (art. 10 ROAC);
3. Cet arrêté est soumis au référendum facultatif (art. 10 ROAC) qui stipule:
  - « al. 1 un dixième des électeurs de la commune peut demander qu'une décision du Conseil général soit sanctionnée par un vote du corps électoral. L'article 105 al. 2 de la loi sur les droits politiques est réservé.
  - al. 2 la demande doit être déposée au secrétariat communal dans les 30 jours qui suivent la publication de l'arrêté du Conseil général par affichage public.
  - al. 3 si au cours de ce délai, une telle demande n'est pas présentée, le Conseil communal déclare que l'arrêté du Conseil général est entré en vigueur ».

Bassecourt, le 2 avril 2026.

Au nom du Conseil général

La présidente: Ouarda Mahmoudi.

La vice-chancelière: Michèle Bailat.

### Haute-Sorne

#### Arrêté N° 314 conseil général Séance N° 83 du 30 mars 2026

Le Conseil général de la Commune mixte de Haute-Sorne

- vu le rapport du Conseil communal,
  - vu les dispositions de l'article 29 du Règlement d'organisation,
  - sur proposition du Conseil communal,
- a arrêté:

1. La non-entrée en matière du message N° 251 qui est intitulé « Prendre connaissance et accepter la création,

respectivement la transformation, de 3.4 EPT en contrat à durée indéterminée (CDI) » ;

2. Cet arrêté est rendu public par affichage du 2 avril 2026 (art. 10 ROAC) ;
3. Cet arrêté est soumis au référendum facultatif (art. 10 ROAC) qui stipule :
  - « al. 1 un dixième des électeurs de la commune peut demander qu'une décision du Conseil général soit sanctionnée par un vote du corps électoral. L'article 105 al. 2 de la loi sur les droits politiques est réservé.
  - al. 2 la demande doit être déposée au secrétariat communal dans les 30 jours qui suivent la publication de l'arrêté du Conseil général par affichage public.
  - al. 3 si au cours de ce délai, une telle demande n'est pas présentée, le Conseil communal déclare que l'arrêté du Conseil général est entré en vigueur ».

Bassecourt, le 31 mars 2026.

Au nom du Conseil général

La présidente: Ouarda Mahmoudi.

La vice-chancelière: Michèle Bailat.

## Haute-Sorne

**Assemblée de la bourgeoisie de Courfaivre  
jeudi 7 mai 2026, à 20h00, au Centre Rencontres,  
salle «Mime», Route de Soulce 36, à Courfaivre**

Ordre du jour:

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 21 octobre 2025.
4. Statuer sur la demande d'un nouvel ayant droit à la bourgeoisie de Courfaivre.
5. Information et décision sur le remaniement parcellaire Soulce-Undervelier.
6. Information et décision sur l'achat de la parcelle N° 2017 du ban de Courfaivre.
7. Discussion et décision d'accorder un don de CHF 30.– aux ayants droit de la bourgeoisie de Courfaivre pour l'année 2026.
8. Informations du président.
9. Divers.

**Remarque:** Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 21 octobre 2025 peut être consulté au secrétariat pendant les heures de bureau et/ou sur le site internet [www.haute-sorne.ch](http://www.haute-sorne.ch).

Bassecourt, le 13 avril 2026.

Conseil communal.

## Moutier

**Séance du Conseil de Ville  
lundi 27 avril 2026, à 19h30, à la Sociét'halle  
(Av. de la Liberté 9)**

Ordre du jour:

1. Appel.
2. Déclarations de groupes.
3. Procès-verbal N° 400 du 23 février 2026.
4. Demande d'admission au droit de cité communal présentée par M. Stanislas Lavrentyeva Valente.
5. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la libération d'un crédit de Fr. 270250.– (TVA inclus) pour le remplacement de relais de protection – Partie 2
6. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la modification du plan de zones et du règlement

de construction pour la zone à planification obligatoire ZPO4 «Villa Holzer».

7. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif au Règlement sur les inhumations et le cimetière de la commune municipale de Moutier.
8. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville concernant le Règlement relatif aux émoluments pour les inhumations.
9. Réponse du Conseil municipal à la motion du Centre relative à la réforme des institutions communales suite au transfert de Moutier dans le canton du Jura (1910-MO 779).
10. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation du PCSI intitulée: «Projet pilote 30 km/h, où en est-on?» (1893-IN 537).
11. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de M<sup>me</sup> Sandra Monnerat Choffat (PSA) intitulée: «Pour que l'histoire de Moutier s'écrive aussi au féminin dans l'espace public!» (1896-IN 538).
12. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de Moutier à venir intitulée: «Primes maladie 2026» (1899-IN 539).
13. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de Moutier à venir intitulée: «Animaux d'accompagnement» (1901-IN 540).
14. Développement de la motion interpartis relative à l'aménagement d'un véritable complexe sportif à Moutier (1915-MO 781).
15. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens.
16. Communications.
17. Questions orales.
18. Divers.

Moutier, le 8 avril 2026.

Conseil de Ville.

## Saulcy

**Assemblée communale  
lundi 18 mai 2026, à 20h00, à la salle communale**

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 24 novembre 2025.
2. Discuter et approuver les comptes 2025 municipaux et bourgeois.
3. Discuter et voter le prix des deux nouvelles parcelles communales N°s 1398 et 1399 du ban de Saulcy et donner compétence au Conseil communal pour vendre lesdites parcelles et signer les actes y relatifs.
4. Prendre connaissance et accepter un dépassement de crédit de CHF 75000.– pour la rénovation du toit des salles d'informatique de l'Ecole secondaire de la Haute-Sorne.
5. Approbation des nouveaux statuts du Syndicat de la communauté de l'Ecole secondaire de la Haute-Sorne.
6. Divers.

Le procès-verbal mentionné au point 1 est consultable au Secrétariat communal.

Les statuts mentionnés au point 5 sont déposés publiquement au secrétariat de l'Ecole secondaire ainsi qu'aux Secrétariats des communes membres durant 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront à adresser durant le dépôt public, dûment motivées, aux Secrétariats communaux.

Saulcy, le 13 avril 2026.

Conseil communal.

## Publications des autorités administratives ecclésiastiques

### Buix

**Assemblée de la commune ecclésiastique  
jeudi 7 mai 2026, à 20h00, au bâtiment polyvalent**

Ordre du jour:

1. Salutations.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée du 18 décembre 2025.
4. Comptes 2025.
5. Information de l'Equipe pastorale.
6. Divers.

Buix, le 9 avril 2026.

Conseil de la commune ecclésiastique.

### Cœuve

**Assemblée de la commune ecclésiastique  
mardi 28 avril 2026, à 20h00, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Accueil, prière.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Approuver les comptes 2025.
4. Statuer sur une donation de Fr. 10000.– destinée au projet de construction de vestiaires du FC Cœuve.
5. Parole à l'Equipe pastorale.
6. Divers.

Cœuve, le 1<sup>er</sup> avril 2026.

Conseil de la commune ecclésiastique.

### Courroux – Courcelon

**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique  
catholique-romaine, mercredi 22 avril 2026, à 20h00,  
au Centre paroissial Trait d'Union**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Discuter et approuver les comptes de l'exercice 2025 et voter les dépassements de budget.
3. Informations.
4. Divers.

Courroux-Courcelon, le 28 mars 2026.

Conseil de la commune ecclésiastique.

### Damphreux – Lugnez

**Assemblée de la commune ecclésiastique  
mercredi 29 avril 2026, à 20h00, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Méditation.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Lecture du dernier procès-verbal.
4. Comptes 2025.
5. Augmentation de la capacité du conseil de la commune ecclésiastique à Fr. 10000.– par cas; discuter et voter.
6. Parole à l'Equipe pastorale.
7. Divers.

Damphreux-Lugnez, le 31 mars 2026.

Conseil de la commune ecclésiastique.

### Epauvillers – Epiquerez

**Assemblée de la commune ecclésiastique  
lundi 27 avril 2026, à 20h00, à la petite salle à Epauvillers**

Ordre du jour:

1. Accueil.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Approuver le procès-verbal de l'assemblée du 6 novembre 2025.
4. Approuver les comptes 2025.
5. Approuver crédit pour réparation de la cloche N° 2.
6. Rénovation de l'orgue: information.
7. Informations pastorales.
8. Divers.

Epauvillers-Epiquerez, le 4 mars 2026.

Conseil de la commune ecclésiastique.

### Les Genevez

**Assemblée de la commune ecclésiastique  
catholique-romaine, lundi 4 mai 2026, à 20h15,  
à la salle de la paroisse à la cure**

Ordre du jour:

1. Salutations et bienvenue.
2. Parole à l'Equipe pastorale.
3. Procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Apurement des comptes 2025.
5. Prélèvement de Fr. 70000.– dans les fonds des bâtiments pour les travaux de consolidation de la charpente du beffroi.
6. Divers et imprévus.

Les Genevez, le 8 avril 2026.

Conseil de la commune ecclésiastique.

### Mervelier – La Scheulte

**Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique  
catholique-romaine, mercredi 22 avril 2026, à 20h00,  
à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2025.
3. Voter un crédit pour la réparation du toit de l'église.
4. Divers.

Mervelier-La Scheulte, le 8 avril 2026.

Conseil de la commune ecclésiastique.

### Pleigne

**Assemblée de la commune ecclésiastique  
catholique-romaine, mardi 28 avril 2026, à 20h00,  
à l'Epicentre**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2025.
3. Divers.

Pleigne, le 12 avril 2026.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Vos publications peuvent être envoyées  
par courriel à l'adresse:

**journalofficiel@lepays.ch**

## Vicques

### Assemblée de la commune ecclésiastique mardi 21 avril 2026, à 20h00, à la salle sous l'église

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 11 novembre 2025.
2. Présentation des comptes 2025.
3. Nomination d'une nouvelle conseillère.
4. Divers.

Vicques, le 10 avril 2026.

Conseil de la commune ecclésiastique.

## Avis de construction

### Alle

Requérant: DM Smart Engineering GmbH, Chamerstrasse 172, 6300 Zug. Auteur du projet: MGS construction Sàrl, Rue du Bout-Dessus 59a, 2856 Boécourt.

Description du projet: Construction d'une villa familiale avec couvert à voiture.

Cadastre: Alle. Parcelle N° 5799, sise à la rue Sur Roté, 2942 Alle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAq. Plan spécial: Sur Roté.

Dimensions: Longueur 12m50, largeur 9m50, hauteur 7m00, hauteur totale 7m00.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi, blanc cassé; toiture: toiture plate, gravier gris.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 18 mai 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 2 avril 2026.

### Basse-Allaine / Buix

Requérants: Filisetti et Fridez Laura et Florian, Vie de Grandgourt 13, 2925 Buix. Auteur du projet: Henzelin Gérald, Rue du Chavon-Dessus 14, 2926 Boncourt.

Description du projet: Construction d'une maison familiale avec garage.

Cadastre: Buix. Parcelle N° 1925, sise au Chemin du Bois-Chatons, 2925 Buix. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAa. Plan spécial: Sur La Charrière II.

Dimensions: Longueur 16m05, largeur 13m00, hauteur 5m94, hauteur totale 7m56.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi blanc cassé et lames bois grisé; toiture: tuiles béton anthracite.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Basse-Allaine, Rue de l'Ecole 3, 2923 Courtemaîche, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 18 mai 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtemaîche, le 30 mars 2026.

### Basse-Allaine / Courtemaîche

Requérante: Commune ecclésiastique de Courtemaîche, Milieu du Village 10, 2923 Courtemaîche. Auteur du projet: Atelier architecture C2, Sur les Roches 4, 2923 Courtemaîche.

Description du projet: Agrandissement de la barrière existante, création d'une place groisée pour installer trois bancs et remise en état du chemin existant.

Cadastre: Courtemaîche. Parcelle N° 285, sise à la rue Le Muguet 5, 2923 Courtemaîche. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 24 ss LAT (constructions et installations dont l'implantation est imposée par leur destination).

Dimensions de l'agrandissement de la barrière, côté sud: 2m20, côté nord: 1m50; hauteur 0m90.

Genre de construction: Bois idem existant; place groisée: largeur 1m00, longueur 6m76 pour la pose de 3 bancs pour recueillement et/ou célébrations; remise en état du chemin existant en groise.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Basse-Allaine, Rue de l'Ecole 3, 2923 Courtemaîche, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 18 mai 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtemaîche, le 1<sup>er</sup> avril 2026.

### Les Breuleux

Requérante: Commune des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux. Auteur du projet: CSD Ingénieurs SA, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont.

Description du projet: Mise en place de matériaux d'excavation type A; selon plans déposés.

Cadastre: Les Breuleux. Parcelle N° 2276, sise à la rue Es Chaux, 2345 Les Breuleux. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Article 24 ss LAT.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 18 mai 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 9 avril 2026.

**Les Breuleux**

Requérants: Pin Matthieu, Rue de Romandie 1, 2345 Les Breuleux; Pin Claudine, Rue de Romandie 1, 2345 Les Breuleux. Auteur du projet: Studio Kalk Sàrl, Grand-Rue 21, 2345 Les Breuleux.

Description du projet: Construction d'une maison familiale.

Cadastre: Les Breuleux. Parcelle N° 2429, sise au lieu-dit Le Crâtan, 2345 Les Breuleux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAF. Plan spécial: Le Crâtan.

Dimensions: Longueur 13m88, largeur 8m68, hauteur 6m19, hauteur totale 6m87.

Genre de construction: Matériaux façades: lame bois gris foncé, panneau à crépir blanc; toiture: Eternit ondulée gris.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 18 mai 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 31 mars 2026.

**Les Breuleux**

Requérant: Wermeille Vital, Rue du Marché 10, 2345 Les Breuleux. Auteur du projet: Flexome Sarl, Daniel-Jeanrichard 28, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Description du projet: Rénovation d'un appartement au rez-de-chaussée, transformation appartement à l'étage, installation d'un chauffage à copeaux, isolation murs et toiture.

Cadastre: Les Breuleux. Parcelle N° 2297, sise à la rue Le Pré Garçon, 2345 Les Breuleux. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dimensions: Longueur 30m78, largeur 20m71, hauteur 4m50, hauteur totale 8m60.

Genre de matériaux: Façades existantes sans changement; toiture: tuiles terre cuite à remplacer.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 18 mai 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 31 mars 2026.

**Les Breuleux**

Requérants: Willemin Aurore, Crât des Oiseaux 280, 2718 Lajoux; Negri Antoine, Crât des Oiseaux 280, 2718 Lajoux. Auteur du projet: Flexome Sarl, Daniel-Jeanrichard 28, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Description du projet: Construction d'une villa individuelle avec garage double.

Cadastre: Les Breuleux. Parcelle N° 2430, sise à la rue Le Crâtan, 2345 Les Breuleux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAF. Plan spécial: Le Crâtan.

Dimensions: Longueur 11m13, largeur 7m22, hauteur 6m20, hauteur totale 7m20.

Genre de matériaux: Façades: crépi blanc et gris; lames bois gris naturel; toiture: tuiles brunes.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 18 mai 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 7 avril 2026.

**Clos du Doubs / Montmelon**

Requérants: Swisscom (Suisse) SA, Avenue des Bergières 42, 1004 Lausanne; Salt Mobile SA, Rue du Caudray 4, 1020 Renens. Auteur du projet: Axians (Suisse) SA, En Budron H10, 1052 Le Mont-sur-Lausanne.

Description du projet: Construction d'une nouvelle installation de communication mobile (3G-4G-5G) pour le compte de Salt Mobile et adaptation d'une station de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / JU\_8530A - MOMN.

Cadastre: Montmelon. Parcelle N° 341, sise à la rue Peut Borbet, 2883 Montmelon. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Genre de construction: Armoire technique au sol et antennes sur mât existant.

Dimensions armoire: Longueur 0m72, largeur 0m60, hauteur 1m60, hauteur totale 1m60.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Clos du Doubs, Rue du 23-Juin 35, 2882 Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 18 mai 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 9 avril 2026.

**Clos du Doubs / Saint-Ursanne**

Requérants: Swisscom (Suisse) SA, Avenue des Bergières 42, 1004 Lausanne; Salt Mobile SA, Rue du Caudray 4, 1020 Renens; CFF SA, Hilfikerstrasse 1, 3014 Bern. Auteur du projet: Axians Suisse SA, En Budron H10, 1052 Le Mont-sur-Lausanne.

Description du projet: Construction d'une nouvelle installation de communication mobile (3G-4G-5G) pour le compte de Salt Mobile SA et adaptation d'une station de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA et les CFF-SBB / JU\_8532B-URSN-URST.

Cadastre: Saint-Ursanne. Parcelle N° 587, sise à la rue Côte Pichat, 2882 Saint-Ursanne. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise: Zone agricole.

Genre de construction: Antenne sur mât existant.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Clos du Doubs, Rue du 23-Juin 35, 2882 Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 18 mai 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 9 avril 2026.

### Clos du Doubs / Saint-Ursanne

Requérants: Swisscom (Suisse) SA, Avenue des Bergières 42, 1004 Lausanne; Salt Mobile SA, Rue du Caudray 4, 1020 Renens. Auteur du projet: Axians Suisse SA, En Budron H10, 1052 Le Mont-sur-Lausanne.

Description du projet: Construction d'une nouvelle installation de communication mobile (3G-4G-5G) pour le compte de Salt Mobile SA et adaptation d'une station de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / JU\_8532A - URSN.

Cadastre: Saint-Ursanne. Parcelle N° 586, sise à la rue Roche Oudat, 2882 Saint-Ursanne. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogations requises: Article 24 ss LAT; article 21 LFOR (distance à la forêt).

Genre de construction: Armoire technique au sol et antenne sur mât existant.

Dimensions armoire: Longueur 0m72, largeur 0m60, hauteur 1m60, hauteur totale 1m60.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Clos du Doubs, Rue du 23-Juin 35, 2882 Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 18 mai 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 9 avril 2026.

### Fontenais

Requérant: Gerber Robin, Place de la Fontaine 216, 2902 Fontenais. Auteur du projet: Leschot Architecture SàRL, Faubourg St-Germain, 32, 2900 Porrentruy.

Description du projet: Transformation d'une ancienne habitation et d'une grange accolée en habitation collective de 3 logements. Raccordement au réseau de chauffage à distance. Création de murs de soutènement en béton. Création de deux terrasses de plain-pied et d'une terrasse-balcon. Aménagement de 2 cases de stationnement sur la parcelle du projet et de 3 cases de stationnement sur la parcelle N° 796.

Cadastre: Fontenais. Parcelle N° 51, sise à la Rue Fernand-Gigon 309, 2902 Fontenais. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Dimensions: Longueur 13m42, largeur 18m59, hauteur 6m30, hauteur totale 13m25.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi blanc cassé et bardage bois naturel; toiture: tuiles TC brune

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Fontenais, Place de la Fontaine 208, 2902 Fontenais, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 18 mai 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fontenais, le 16 avril 2026.

### Haute-Sorne / Bassecourt

Requérants: Simon Maëlle et Voirol Hervé, Rue Colonel-Hoffmeyer 35, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: Burri et Partenaires, Route de Bâle 10, 2805 Soyhières.

Description du projet: Démolition de l'annexe des bâtiments N° 31 et N° 35. Construction d'une habitation à un logement en ossature bois avec PAC air/eau; selon plans déposés.

Cadastre: Bassecourt. Parcelle N° 32, sise à la Rue du Colonel-Hoffmeyer, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAB.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 18 mai 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 13 avril 2026.

### Moutier

Requérante: Municipalité de Moutier, Service des infrastructures, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier. Auteur du projet: Muller architecture du paysage, Rue du Nord 16, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'un pumtrack entre la piscine et la patinoire, aménagement d'un espace de rencontres et d'un chemin d'accès entre le Chemin de Graiterie et l'accès situé à l'ouest de la patinoire; selon plans déposés.

Emplacement: Parcelles N°s 857, 858 et 2985, sises au lieu-dit Champ Beseran - Anciens terrains de tennis, commune de Moutier. Zone: UP21.

Dimensions: Selon plans déposés.

Dérogation requise: Article 34 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 18 mai 2026 inclusivement, auprès de l'Administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la

Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 avril 2026.

## Moutier

Requérant: Porret Naomi, Rue de la Paix 11, 2740 Moutier. Auteur du projet: La Maison des Energies SA, Avenue de Riond-Bosson 13, 1110 Morges.

Description du projet: Installation de 10 panneaux photovoltaïques en ajouté sur toiture existante; selon plans déposés.

Cadastre: Moutier. Parcelle N° 229, sise à la Rue de la Paix 11, 2740 Moutier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, H3.

Dimensions: Selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans auprès des Services Techniques-Urbanisme, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 18 mai 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Moutier, le 16 avril 2026.

## Le Noirmont

Requérants: Gaschen Stanislas et Jacot Laetitia, Rue des Labours 7, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: Viret Architectes SA, Wasserstrasse 1a, 2555 Brügg.

Description du projet: Construction d'une piscine extérieure, installation d'une pompe à chaleur air/eau extérieure, réaménagement des espaces extérieurs, construction d'un cabanon de jardin et plantation d'une haie au nord-est et à l'est de la parcelle.

Cadastre: Le Noirmont. Parcelle N° 2066, sise au lieu-dit La Fin des Esserts, Rue des Labours 7, 2340 Le Noirmont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAh. Plan spécial: La Fin des Esserts / Chez la Denise.

Dimensions piscine: Longueur 9m45, largeur 4m05, hauteur totale 1m40; citerne récupération EP (7000 litres): longueur 3m51, largeur 2m35, hauteur totale 1m91; cabanon de jardin: longueur 2m36, largeur 2m36, hauteur totale 2m22.

Genre de construction: Aluminium thermolaqué gris clair; haie arbustive sur les longueurs nord-est et est de la parcelle: 32,75 m<sup>2</sup>.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune du Noirmont, Rue du Doubs 9, 2340 Le Noirmont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 18 mai 2026.

[journalofficiel@lepays.ch](mailto:journalofficiel@lepays.ch)

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 16 avril 2026.

## Porrentruy

Requérante: Banque Cantonale du Jura SA, Rue de la Chaumont 10, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: GRAMA Concept Sàrl, Route de Courgenay, 2900 Porrentruy.

Description du projet: Rénovation du bâtiment existant. Ces travaux comprennent la rénovation du bâtiment incluant le réaménagement de l'intérieur des locaux, l'amélioration thermique de l'enveloppe, la pose de nouvelles fenêtres et de trois verrières en toiture, la modernisation des installations techniques et l'aménagement des surcombles par la création d'une salle de conférence.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 293, sise à la Rue des Malvoisins 23, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 18 mai 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 2 avril 2026.

## Porrentruy

Requérant: Syndicat intercommunal du district de Porrentruy [SIDP], Rue de la Roche-de-Mars 5, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: RWB Jura SA, Route de Fontenais 77, 2900 Porrentruy.

Description du projet: Construction d'un pavillon destiné à accueillir des manifestations.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 2616, sise au Chemin des Bains, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, SA.

Dimensions: Longueur 20m40, largeur 20m40, hauteur totale 5m08.

Genre de construction: Façades: bardage bois, couleur anthracite; toiture: translucide + tôles alu + panneaux photovoltaïques.

Dépôt public de la demande avec plans au service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 18 mai 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 9 avril 2026.

## Val Terbi / Vicques

Requérants: Lambert Romain et Nadine, Route de Reco-laine 27, 2824 Vicques. Auteur du projet: Les Fils de Marc Joliat SA, Avenir 17, 2852 Courtételle.

Description du projet: Construction d'une maison familiale ainsi que d'un garage avec atelier, d'une terrasse couverte et d'un couvert entre le garage et la maison. Installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'exté-rieur, pose d'une cuve de rétention d'eau pluviale enter-rée, pose d'un canal de fumée pour cheminée/poêle et pose de panneaux solaires en toiture. Aménagement d'un accès avec place en enrobé bitumineux drainant; selon plans déposés.

Cadastre: Vicques. Parcelle N° 3566, sise à la Rue du Boutchu, 2824 Vicques. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone verte, ZVA. Plan spécial: Chemin du Boutchu.

Dimensions: Longueur 16m68, largeur 16m77, hauteur 3m90, hauteur totale 5m00; dimensions garage avec atelier et couvert (entre le garage et la maison): longueur 11m49, largeur 9m68, hauteur/hauteur totale 3m30.

Genre de construction: Matériaux façades: lames bois ajourées brun gris; toiture: tuiles terre cuite noires; pompe à chaleur: Brötje GmbH, BLW Mono 8; panneaux solaires: 24 modules EGING PV STAR Pro Series.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusive-ment fixée au 18 mai 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensa-tion des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménage-ment du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 30 mars 2026.

sentent le canton du Jura aux conférences intercantionales des chefs de service des domaines correspondants.

**Profil:** Vous êtes titulaire d'un titre HE ou universitaire niveau master, ou d'une formation et expérience jugées équivalentes, complété par une formation postgrade de type MAS. Vous êtes au bénéfice d'une expérience réus-sie de 5 à 6 ans minimum dans le domaine du manage-ment et de la gestion. Vous êtes un leader reconnu et vous avez géré des équipes diverses et des projets com-plexes. Vous anticipez et savez développer une vision. Vous la partagez et la mettez en œuvre avec votre équipe. Vous disposez d'un sens du service aiguisé ainsi que d'un très bon sens politique. Vous savez faire preuve d'auto-rité tout en ayant une aptitude marquée pour la négocia-tion. De bonnes connaissances des langues allemande et anglaise sont un atout pour le poste.

**Fonction de référence et classe de traitement:**  
Chef de service IVb / Classe 25.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2026 ou à convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Contact:** Peuvent être obtenus auprès de M. le Ministre Raphaël Ciocchi, tél. 032 420 54 00.

**Délai de postulation:** 24 avril 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



La Police cantonale met au concours plusieurs postes d'

### Agents de gendarmerie (H/F) à 80-100%

**Mission:** Vous effectuez des missions de police-secours et de police de proxi-mité, en menant des actions de prévention et de répres-sion. Vous êtes également appelé à effectuer des mis-sions de police de la circulation et de police judiciaire, en collaboration avec les spécialistes de la police can-tonale. Vous intervenez lors de situations graves, diffi-ciles et complexes, mais également pour apporter des conseils et du soutien à la population. Vous travaillez au sein d'une équipe dans laquelle la solidarité et l'entraide sont des valeurs primordiales. Vous assurez le travail administratif découlant de vos interventions. Vous êtes appelé à assurer des missions spécifiques, telles que le maintien de l'ordre, et vous pouvez vous spécialiser dans différents domaines policiers.

**Profil:** Vous êtes titulaire du brevet fédéral de policier et du permis de conduire. Vous avez le sens de l'organisation et du service public. Vous faites preuve d'entregent, tout en pouvant imposer des décisions. Vous êtes bon communi-cateur et savez vous adapter aux personnes que vous ren-contrez. Vous aimez travailler en équipe et pouvez assu-mer des horaires irréguliers. Vous appréciez de mener des enquêtes. Vous êtes reconnu pour votre dynamisme, votre flexibilité, votre esprit d'analyse et de synthèse.

**Fonction de référence et classe de traitement:**  
Agent de gendarmerie / Classe 12.

**Entrée en fonction:** Dès que possible.

**Lieu de travail:** Territoire cantonal.

**Contact:** Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Eric Froidevaux, chef de la gendarmerie, tél. 032 420 65 65.

## Mises au concours

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Département de la formation, du numérique et des sports (DFNS) met au concours le poste de

### Chef du Service de la formation postobligatoire (H/F) à 80-100%

**Mission:** Vous dirigez le Service de la formation postobligatoire sous la responsabilité directe du chef de Département. Vous élaborez et mettez en œuvre la politique de formation des niveaux secondaire II, tertiaire et de la formation continue. Vous intervenez au niveau stratégique en collaboration avec le Ministre et êtes force de proposition. Vous collaborez étroitement avec les directions des différentes écoles. Vous supervisez et optimisez l'ensemble des ressources humaines, finan-cières et matérielles. Vous définissez les priorités et vous soutenez les équipes dans l'exécution de leurs tâches. Vous garantes la qualité du travail et l'évolution de la politique de formation. Vous effectuez une veille active dans le domaine de la formation professionnelle ainsi que des formations générales et tertiaires. Vous repré-

**Délai de postulation:** 15 mai 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite d'une mutation interne, le Service de l'économie et de l'emploi (SEE) met au concours un poste de

### **Collaborateur administratif (H/F) à 80-100%**

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

**Mission:** Occupé au sein du secteur Observation et mesures de marché du travail (OMMT), vous assistez le responsable du secteur dans la gestion des demandes et des décisions en matière de réduction de l'horaire de travail (RHT), et vous informez et accompagnez les entreprises dans leurs démarches. En collaboration avec le responsable des mesures de marché du travail, vous participez à la mise en place de la stratégie et en informez les différents partenaires, en particulier l'Office régional de placement. Vous assurez le bon fonctionnement du secteur par l'exécution de travaux usuels de secrétariat, tels que la gestion de documents, la tenue de procès-verbaux ou encore la correspondance générale.

**Profil:** Titulaire d'un CFC d'employé de commerce, vous bénéficiez d'une expérience professionnelle de 2 à 4 ans, idéalement dans le domaine des assurances sociales. Vous avez le sens de l'organisation et des priorités, ainsi que la capacité à faire face aux interruptions de travail. Vous appréciez le contact humain et savez travailler au sein d'une petite équipe. Vous disposez de très bonnes compétences informatiques (MS Office) et de bonnes aptitudes rédactionnelles. Vous avez de l'intérêt pour les questions liées au marché du travail et à la réinsertion professionnelle. Avenant, vous savez vous affirmer avec respect et diplomatie.

**Fonction de référence et classe de traitement:**

Collaborateur administratif IIIa / Classe 9.

**Entrée en fonction:** A convenir.

**Environnement de travail:** Vous travaillez au sein d'une petite équipe (OMMT, Observation et mesures de marché du travail), chargée de définir et d'appliquer la politique cantonale en matière de mesures de marché du travail. Dans le cadre de l'assurance-chômage, il s'agit des mesures destinées à prévenir le chômage ou à améliorer les compétences des demandeurs d'emploi.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Contact:** Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Gilles Coullery, responsable du secteur OMMT, téléphone 032 420 52 47.

**Délai de postulation:** 24 avril 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

Dernier délai pour la remise des publications:  
**jusqu'au lundi 12 heures**

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Centre Médico-Psychologique pour adultes (CMPA) du Jura est une structure de psychiatrie offrant des prestations en ambulatoires, en hôpital de jour, en équipe mobile et en milieu psycho-social. Afin de renforcer son équipe pluridisciplinaire, le CMPA met au concours un poste de

### **Psychologue-psychothérapeute titré**

avec un taux d'activité modulable entre 50% et 100%.

**Votre mission:** Assurer des suivis psychothérapeutiques individuels auprès d'une patientèle adulte. Participer aux évaluations cliniques et aux projets de soins personnalisés. Collaborer étroitement avec l'équipe pluridisciplinaire (psychiatres, infirmier-ère-s, travailleurs sociaux, etc.). Participer aux colloques cliniques et aux activités institutionnelles. Contribuer à la continuité et à la qualité des soins ambulatoires

**Votre profil:** Titre reconnu de psychologue-psychothérapeute (reconnaissance fédérale requise). Des connaissances en neuropsychologie constituent un atout. Expérience clinique en psychiatrie adulte souhaitée. Intérêt pour le travail institutionnel et interdisciplinaire. Capacité d'écoute, sens de l'organisation et autonomie. Bonne gestion des situations complexes. Maîtrise du français (oral et écrit).

**Lieux de travail:**

Multi-sites; Delémont et/ou Porrentruy et/ou Saignelégier.

**Taux d'occupation modulable:**

Selon vos disponibilités (50% à 100%).

**Structure agréée ISFM,** participation aux formations continues internes et externes.

Postulez maintenant! Merci d'adresser votre dossier complet (lettre de motivation, CV, diplômes, certificats de travail) à [cmp.postulations@jura.ch](mailto:cmp.postulations@jura.ch) ou via notre site internet [www.jura.ch/cmp-emploi](http://www.jura.ch/cmp-emploi).

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Centre Médico-Psychologique pour enfants et adolescents (CMPEA) du Jura est une structure de psychiatrie offrant des prestations en ambulatoires, en hôpital de jour et en équipe mobile. Afin de compléter ses équipes, le CMPEA met au concours un poste de

### **Psychologue-psychothérapeute titré**

avec un taux d'activité modulable entre 50% et 100%.

**Votre mission:** Evaluation et diagnostic des patients, bilans psychologiques, et planification des thérapies. Prise en charge des patients en settings individuel, familial ou de groupe. Participation à la gestion de cas de manière autonome. Encadrement et formation des psychologues-assistants et stagiaires. Collaboration interdisciplinaire avec les équipes soignantes et médicales. Participer aux piquets des urgences (en journée).

**Votre profil:** Titre reconnu de psychologue-psychothérapeute (reconnaissance fédérale requise). Expérience clinique en psychiatrie d'enfants et adolescents souhaitée. Intérêt pour le travail institutionnel et interdisciplinaire. Capacité d'écoute, sens de l'organisation et autonomie. Bonne gestion des situations complexes. Maîtrise du français (oral et écrit).

**Lieux de travail:**

Multi-sites; Delémont et/ou Porrentruy et/ou Saignelégier.

**Taux d'occupation modulable:**

Selon vos disponibilités (50% à 100%).

**Structure agréée ISFM**, participation aux formations continues internes et externes.

Postulez maintenant ! Merci d'adresser votre dossier complet (lettre de motivation, CV, diplômes, certificats de travail) à [cmp.postulations@jura.ch](mailto:cmp.postulations@jura.ch) ou via notre site internet [www.jura.ch/cmp-emploi](http://www.jura.ch/cmp-emploi).

## **JURA** **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Centre Médico-Psychologique recrute pour son unité Entr'Actes située à Bure un-e

### **Infirmier-ère spécialisé-e en psychiatrie à 60% - 70%**

L'unité Entr'Actes accueille des adolescents et jeunes adultes confrontés à des troubles psychiques sévères et exclus des dispositifs traditionnels. Elle offre une pause constructive, pour leur redonner confiance et leur permettre de se réinscrire progressivement dans un parcours de vie porteur de sens. Le modèle s'appuie sur des concepts de réhabilitation psycho sociale et de rétablissement en santé mentale. L'équipe est organisée sur un modèle pluridisciplinaire.

**Activités principales:** Réaliser une évaluation infirmière de l'état de santé psychique et somatique des patients admis à Entr'Actes. Assurer, si nécessaire, les soins infirmiers de base, les soins psychiatriques ainsi que les soins médico-délégués prescrits. Participer à l'élaboration et à l'application du plan de traitement au sein de l'équipe pluridisciplinaire. Administrer les traitements médicamenteux et réaliser les actes médico-délégués (prises de sang, injections, perfusions). Documenter les observations et soins dans le dossier patient. Assurer la coordination et l'accompagnement des patients dans leurs démarches externes.

**Votre profil:** Diplôme d'infirmier-ère, avec un CAS en santé mentale (ou en cours de formation) ou une expérience significative en psychiatrie. Bonnes connaissances des soins en santé mentale et du travail en milieu institutionnel. Capacité d'écoute, autonomie et aptitude à gérer des situations de crise. Respect du secret professionnel et des directives institutionnelles.

**Lieu de travail:** Bure. Contrat pour une durée indéterminée.

**Traitement:** Selon l'échelle des traitements en vigueur dans les institutions jurassiennes de soins.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> juillet 2026 ou date à convenir.

**Délai de postulation:** 20 avril 2026.

Postulez maintenant ! Merci d'adresser votre dossier complet (lettre de motivation, CV, diplômes, certificats de travail) à [cmp.postulations@jura.ch](mailto:cmp.postulations@jura.ch) ou via notre site internet [www.jura.ch/cmp-emploi](http://www.jura.ch/cmp-emploi)

## **JURA** **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Centre Médico-Psychologique pour enfants et adolescents (CMPEA) du Jura est une structure de psychiatrie offrant des prestations en ambulatoires, en hôpital de jour et en équipe mobile. En prévision de départs en retraite, le CMPEA recherche

### **3 secrétaires médicales**

**70% à Delémont, service ambulatoire**

**60% à Porrentruy, hôpital de jour**

**20% à Porrentruy, unité jeunes adultes**

Votre rôle est d'assurer le bon fonctionnement, la coordination et l'organisation du secrétariat avec le corps médical et plus largement avec l'équipe pluridiscipli-

naire. Vous collaborez à la gestion des rendez-vous, du suivi complet du dossier du patient, de l'accueil et de la correspondance médicale.

**Activités principales:** Participer à une organisation fluide, efficace et de qualité de l'accueil des patients et des familles. Superviser et être garant de la bonne qualité du suivi des dossiers médicaux. Contrôler et/ou effectuer les activités de gestion, de statistiques, de classement. Transmettre les informations administratives à l'attention des équipes médico-soignantes. Superviser le bon traitement des demandes de dossiers et autres. Gérer le NOVA (logiciel de planification du temps) du personnel médico-soignant. Participer à des colloques, à des séances de travail et en assurer le suivi et la bonne coordination. Etre en charge des procès-verbaux. Apporter un soutien à la direction médicale dans l'organisation de ses différentes tâches.

**Votre profil:** Posséder un CFC de secrétaire médicale ou commercial ou titre jugé équivalent. Avoir une expérience dans le secrétariat médical de plusieurs années. Excellente maîtrise de la langue française tant à l'oral qu'à l'écrit, connaissances scolaires de l'allemand et de l'anglais. Connaître les outils MS Office usuels: Word, Excel, Outlook, Powerpoint, etc.

**Lieux de travail:** Delémont ou Porrentruy. Contrat pour une durée indéterminée.

**Traitement:** Selon l'échelle des traitements en vigueur dans les institutions jurassiennes de soins.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août - 1<sup>er</sup> septembre 2026.

**Délai de postulation:** 20 avril 2026.

Postulez maintenant ! Merci d'adresser votre dossier complet (lettre de motivation, CV, diplômes, certificats de travail) à [cmp.postulations@jura.ch](mailto:cmp.postulations@jura.ch) ou via notre site internet [www.jura.ch/cmp-emploi](http://www.jura.ch/cmp-emploi)

### **Commune de Fahy**

La Commune de Fahy met au concours le poste de

### **Receveur communal – Agent AVS (H/F)**

Contrat à durée indéterminée.

**Mission:** Le cahier des charges est disponible sur le site internet [www.fahy.ch](http://www.fahy.ch).

**Profil requis:** CFC d'employé-e de commerce ou titre équivalent. Expérience en comptabilité d'au moins 2 ans. Maîtrise des outils informatiques (connaissances WinGest, WinSal un atout). Aptitude à travailler de manière indépendante, sens des responsabilités. Des connaissances de la comptabilité publique (MCH2) ainsi qu'une expérience dans une fonction similaire seraient un atout.

Le Conseil communal est à la recherche d'une personne sachant faire preuve de disponibilité, d'entregent, de rigueur et de discrétion.

**Taux d'occupation:** 40%

**Entrée en fonction:** De suite ou à convenir.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Antonio Dominguez, maire, tél. 079 423 40 40, ou auprès de l'Administration communale, M. Michael Ostertag, tél. 032 476 66 68.

Les candidat-e-s sont prié-e-s de faire parvenir leur postulation **jusqu'au jeudi 30 avril 2026**, accompagnée d'un curriculum vitae et des documents usuels, par e-mail à l'adresse suivante: [administration@fahy.ch](mailto:administration@fahy.ch)

**journalofficiel@lepays.ch**

**Communes des Genevez et de Lajoux**

Les communes des Genevez et de Lajoux mettent au concours un poste de

**Directeur/trice d'institution de l'enfance ES**

pour la future Maison de l'Enfance de la Courtine.

Les missions et le profil souhaité pour ce poste à 30% dès août/octobre 2026 puis à 70% à 90% dès août 2027 peuvent être consultés le site [www.lesgenevez.ch](http://www.lesgenevez.ch), rubrique « La commune », onglet « Offres d'emploi ».



**Postulation:** Dossier complet à envoyer **jusqu'au vendredi 22 mai 2026** à: [anne.rebetez@lesgenevez.ch](mailto:anne.rebetez@lesgenevez.ch)

**Renseignements:** M. Kevin Challet, du lundi au jeudi dès 16h 30 au 078 858 16 41.



Rejoignez notre équipe dynamique de l'assurance-invalidité en tant que :

## GESTIONNAIRE DE DOSSIERS

-  **Taux d'activité :** 80 - 100 %
-  **Lieu :** Saignelégier
-  **Entrée en fonction :** A convenir
-  **Délai de postulation :** 3.5.2026
-  **Renseignements :** A. Mercier, 032 952 11 11

Vous souhaitez relever ce défi ?  
Scannez le code QR pour en savoir plus sur ce poste.



**Marchés publics**

**Appel d'offres**

**Type de procédure:** Procédure ouverte

**Objet:** 5577\_Moutier\_Réaménagement Carrefour rue de l'Est et rue du Midi

**Adjudicateur**

**Service d'achat:** Municipalité de Moutier, Rue de l'Hôtel-de-Ville 2, 2740 Moutier (Suisse). Tél. +41 32 494 13 33. E-mail: [info.tp@moutier.ch](mailto:info.tp@moutier.ch)

**Service demandeur (adjudicateur):** Municipalité de Moutier, Rue de l'Hôtel-de-Ville 2, 2740 Moutier (Suisse). Tél. +41 32 494 13 33. E-mail: [info.tp@moutier.ch](mailto:info.tp@moutier.ch)

Dernier délai pour la remise des publications:  
**jusqu'au lundi 12 heures**

**Objet et étendue du marché**

Travaux de génie civil pour le réaménagement du carrefour des rues de l'Est et du Midi. Travaux de génie civil pour le remplacement d'un collecteur EM existant dans le chemin piéton reliant la gare CFF au carrefour susmentionné.

**Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics**  
(Common Procurement Vocabulary, CPV)

**CPV principal:**

45222000 - Travaux de construction d'ouvrages de génie civil, excepté ponts, tunnels, puits et passages souterrains ou partielle et travaux de génie civil

**Type d'ouvrage:**

2.1.3 - Route collectrice, route de desserte

2.1.7 - Place

2.6.2 - Canalisation

**Catalogue des articles normalisés (CAN):**

111 - Travaux en régie

112 - Essais

113 - Installations de chantier

117 - Démolitions et démontages

181 - Aménagements extérieurs

221 - Couches de fondation pour surfaces de circulation

222 - Bordures, pavages, dallages et escaliers

223 - Chaussées et revêtements

237 - Canalisations et évacuation des eaux

**Accords internationaux:** Non

**Délais**

**Remise de l'offre:** 20.5.2026 - 18h00

**Offre valable jusqu'au:** 15.4.2027

**Appel d'offres**

**Type de procédure:** Ouverte

**Objet:** LOT 124\_Aménagements extérieurs et génie civil: projet de transformation, rénovation et assainissement du Collège Stockmar, ainsi que la construction d'une salle omnisport à Porrentruy

**Adjudicateur**

**Service d'achat:** Syndicat intercommunal du District de Porrentruy (par Sinergy-D3), Rue de la Roche-de-Mars 5, 2900 Porrentruy (Suisse). Tél. +41 32 466 88 82. E-mail: [secretariat@sidp.ch](mailto:secretariat@sidp.ch)

**Service demandeur (adjudicateur):** Syndicat intercommunal du District de Porrentruy (par Sinergy-D3), Rue de la Roche-de-Mars 5, 2900 Porrentruy (Suisse). Tél. +41 32 466 88 82. E-mail: [secretariat@sidp.ch](mailto:secretariat@sidp.ch)

**Objet et étendue du marché**

Aménagements extérieurs et génie civil pour le collège Stockmar. Comprend: mise en forme du terrain, canalisations, ouvrages en béton, surface minérales et végétales, divers. Non inclus: végétalisation et terrains de sport.

**Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics**  
(Common Procurement Vocabulary, CPV)

**CPV principal:**

45212222 - Travaux de construction de gymnases

**Autres CPV:**

45214220 - Travaux de construction d'écoles secondaires

**Type d'ouvrage:**

1.10.1 - Halle de sport

1.2.2 - Ecole de formation générale

**Catalogue des articles normalisés (CAN):**

41 - Constructions

42 - Jardins

44 - Installations

45 - Conduites à l'intérieur de la parcelle

46 - Tracés

**Accords internationaux:** Oui

**Délais****Remise de l'offre:** 26.5.2026 - 11 h30**Offre valable jusqu'au:** 365 jours après le délai de remise**Demande d'information (RFI)****Objet:** Solution de suivi de projets de recherche**Adjudicateur****Service d'achat:** HES-SO Rectorat (eraneos), Valentin Berclaz, 2800 Delémont (Suisse). E-mail: [valentin.berclaz@eraneos.com](mailto:valentin.berclaz@eraneos.com). Site: [www.hes-so.ch](http://www.hes-so.ch)**Service demandeur (adjudicateur):**

HES-SO Rectorat (Suisse)

**Objet et étendue du marché**

Le HES-SO souhaite connaître les solutions permettant le suivi de projets de recherche académique.

**Lieu d'exécution du mandat:** Suisse (Romandie)**Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics**

(Common Procurement Vocabulary, CPV)

**CPV principal:**

48331000 - Logiciels de gestion de projets

**Autres CPV:**

48332000 - Logiciels de planification

72212331 - Services de développement de logiciels de gestion de projet

**Conditions:** Pas d'indication**Délais****Tour de questions 1, à soumettre jusqu'au:** 13.5.2026**Soumission des réponses à la RFI:** 22.5.2026 - 12 h00**Documents****Langue des documents de RFI:** Français**Où obtenir les documents de RFI:** [simap.ch](http://simap.ch)**Remise de réponse****Langues pour les réponses:** Français**Mode de remise:** Numérique via [simap.ch](http://simap.ch)**Divers****Assemblée générale d'ESPAS 2026****Mardi 12 mai 2026, à 19 h 30,****à ESPAS, salle de colloque,****1<sup>er</sup> étage, Rue des Œuches 10 à Moutier**

Ordre du jour:

1. Bienvenue et liste de présences.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 6 mai 2025.
4. Approbation du rapport des coprésidents.
5. Approbation du rapport de la direction.
6. Présentation des comptes 2025:
  - Rapport de l'organe de révision des comptes 2025;
  - Approbation des comptes 2025.
7. Présentation du budget 2026:
  - Approbation du budget 2026.
8. Elections statutaires.
9. Divers.

Moutier, le 23 mars 2026.

# Convocation à l'Assemblée générale

Mardi 12 mai 2026 à 18h30

Forum de l'Arc | Rue Industrielle 98 | 2740 Moutier



## Ordre du jour

1. Ouverture de l'Assemblée générale
2. Nomination des scrutateurs
3. Allocution présidentielle
4. Présentation du rapport de gestion 2025
5. Présentation du rapport de l'Organe de révision
6. Approbation du rapport annuel et des comptes pour l'exercice 2025

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel et les comptes 2025.

### 7. Affectation du bénéfice résultant du bilan et fixation du dividende

Le Conseil d'administration propose d'affecter comme suit le bénéfice résultant du bilan :

Bénéfice de l'exercice 2025	CHF	12'283'160.57
Bénéfice reporté	CHF	380'969.11
Bénéfice au bilan	CHF	12'664'129.68

#### Proposition de répartition du bénéfice au bilan

- Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	CHF	6'150'000.00
- Dividende de CHF 2.05 par action	CHF	6'150'000.00
Report à nouveau	CHF	364'129.68

### 8. Décharge au Conseil d'administration pour l'exercice 2025

Le Conseil d'administration propose que les membres du Conseil d'administration reçoivent décharge pour l'exercice 2025.

### 9. Election au Conseil d'administration d'un membre représentant l'actionariat privé

En remplacement de M. Fabrice Welsch, démissionnaire, le Conseil d'administration propose d'élire M. Christophe Mettler, Membre de la direction générale de la Banque Cantonale de Fribourg, Responsable de la Division Juridique, Risques et Compliance, Fribourg. La période de fonction du nouvel administrateur expirera en 2028.

### 10. Election du représentant indépendant

Le Conseil d'administration propose de nommer FIDAG Jura SA, Delémont, en tant que représentant indépendant des actionnaires jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale du Jura SA.

### 11. Renouvellement du mandat de l'Organe de révision selon le Code des Obligations

Le Conseil d'administration propose le renouvellement du mandat de KPMG SA, à Lancy, en qualité d'Organe de révision selon le Code des Obligations.

### 12. Divers

Les cartes de vote individuelles et nominatives sont à commander via notre site internet ou auprès de nos succursales et agences **jusqu'au vendredi 8 mai 2026 à midi. A noter qu'aucune carte de vote ne sera délivrée le jour de l'Assemblée générale.** Les cartes seront envoyées au domicile de l'actionnaire enregistré à la date de clôture du registre des actions.

Seuls les actionnaires inscrits avec droits de vote au registre des actions en date du 12 avril 2026 peuvent exercer leur droit de vote à l'Assemblée générale.

Le rapport de gestion 2025 comprend le rapport annuel, le bilan, le compte de résultat, l'annexe, le rapport établi à l'intention de l'Assemblée générale par l'organe de révision, les propositions concernant l'emploi du bénéfice résultant du bilan ainsi que les autres propositions du Conseil d'administration. Depuis le 12 mars 2026, le rapport de gestion 2025 est consultable et téléchargeable dans sa version digitale sur notre site internet [www.bcj.ch/rapportgestion](http://www.bcj.ch/rapportgestion). Il est également disponible dans sa version papier aux guichets de nos succursales et agences, sur commande via notre site internet [www.bcj.ch/rg](http://www.bcj.ch/rg) ou par téléphone au 032 465 13 01.

Un actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée générale par le représentant indépendant FIDAG Jura SA à Delémont ou par une tierce personne.

Les droits de vote confiés au représentant indépendant seront exercés conformément à l'art. 689b al. 3 du Code des Obligations.

Porrentruy, avril 2026.  
Le Conseil d'administration

Ma BCJ *Ma banque*